



**MUNICIPALITE
DE
GIMEL**

1188 Gimel, le 27 mars 2009

PREAVIS MUNICIPAL No 3-2009

présenté au Conseil communal de Gimel, en séance du 31 mars 2009

Objet : Travaux d'entretien et de réfection de l'Hôtel de l'Union

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au mois de février 2007, M. Wo-Joao LOU reprenait la location de l'Hôtel de l'Union en cours de bail, l'ancienne gérante et lui ayant trouvé un accord sur les modalités de reprise. A cette époque, la Municipalité n'était pas intervenue, M. Lou présentant toutes les garanties nécessaires. Déjà à cette date, Mme Scheuber avait rencontré certaines difficultés à trouver un repreneur au vu de l'état de vétusté de notre hôtel.

M. Lou a pris contact avec la Municipalité au mois de novembre 2008 en lui indiquant son intention de ne pas continuer à assurer la gérance de l'hôtel jusqu'à son échéance, soit le 31 août 2010, mais s'est néanmoins engagé à rester en place jusqu'à la venue d'un nouveau gérant.

Malheureusement, depuis le mois de janvier 2009, M. Lou est atteint dans sa santé et peut difficilement assurer le suivi et la bonne tenue du café. Pendant ce temps, diverses personnes ont visité notre établissement mais son état général les a découragées. La situation est donc devenue urgente. Les récents événements démontrent bien également que notre hôtel n'est plus dirigé sans pour autant accabler M. Lou.

La Municipalité est bien-sûr soucieuse de préserver ce lieu de rencontre au milieu de notre village et le rôle social qu'il joue. Pour ce faire, des réfections sont absolument nécessaires afin de rendre plus attrayant et plus performant notre établissement.

L'année passée, le Conseil a pris la décision de construire notre salle de gym. Cette construction implique des investissements importants qui ne permettent pas une rénovation complète de notre hôtel. Cependant, il a paru impératif à la Municipalité de maintenir notre hôtel de l'Union pour quelques années encore jusqu'à ce que la situation financière de notre Commune nous permette d'entreprendre des travaux plus conséquents.

La Municipalité s'est donc penchée sur les travaux à effectuer pour donner au futur gérant un outil de travail adéquat. Bien que le déplacement de la cuisine à l'étage ait été une bonne solution, elle a pris le parti de la rénover partiellement en remplaçant certains éléments qui pourront le cas échéant être repris dans le cadre d'un nouvel aménagement. Cette rénovation de la cuisine fait partie du plus gros poste des dépenses avec celui de la peinture. En effet, lors de la visite du bâtiment, il est apparu que les sous-sols ainsi que différents endroits dans les étages devaient absolument être nettoyés et repeints. Divers travaux de menuiserie ainsi qu'une révision complète du monte-plats devaient également être faits. En juin 2007 déjà, le contrôleur cantonal des denrées alimentaires, puis à nouveau le 13 mars 2008, exigeait de la Municipalité une mise en conformité des locaux. La proposition des travaux contenue dans le présent préavis réglera les non-conformités relevées par ce service.

Les travaux proposés se décomposent de la façon suivante :

Devis Restorex Cuisines Professionnelles SA	Fr.	68'756.40
Devis Warrin SA, Peinture	Fr.	64'990.95
Devis Menuiserie Messieux	Fr.	6'509.70
Révision monte-plat Estimation	Fr.	3'000.—
Carrelage cuisine fournitures Estimation	Fr.	3'500.—
Matériel sanitaire Estimation	Fr.	2'000.—
Main d'œuvre sanitaire+ pose carrelage		
Employé communal 50 h. à Fr. 65.-	Fr.	3'250.--
Electricité mise à jour cuisine Estimation	Fr.	5'000.—
Nettoyage du bâtiment Estimation	Fr.	10'000.—
Frais divers et imprévus	Fr.	10'000.—

Total TTC : Fr. 177'007.05

Arrondi à Fr. 180'000.—

Comme expliqué ci-dessus, la Municipalité se trouve confrontée à une urgence et n'a donc pas pu établir tous les devis définitifs des travaux à entreprendre. Cependant, les estimations indiquées correspondent à des visites sur place par les entrepreneurs concernés.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Municipalité demande au Conseil Communal :

- De lui accorder un crédit de Fr. 180'000.- en vue de financer les travaux tels que décrits ci-dessus ;
- De l'autoriser à prélever ce montant sur le compte No1001.21

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 25 mars 2009

Au nom de la Municipalité :

Norbert Reymond
Syndic

Marlène Pasche
Secrétaire municipale

